

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

✓ **Tarifs 2012 :**

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les tarifs des services communaux, à compter du 1^{er} janvier 2012, conformément aux tableaux indiqués ci-joint.

✓ **Subvention d'équilibre - budget cantine 2011 :**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, une subvention de 53 000 € pour assurer l'équilibre financier de l'exercice 2011 du restaurant scolaire municipal.

✓ **Recensement de la population 2012 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide le recrutement de 5 emplois d'agents recenseurs, pour la période allant du 6 janvier 2012 au 22 février 2012,
- décide que la rémunération des agents recenseurs sera basée sur le nombre de questionnaires traités. Le montant brut est fixé à 4,70 € par feuille-logement.
- fixe un forfait supplémentaire de 30 € par agent recenseur pour couvrir les différents frais de transport et autres.

✓ **Budgets commune et assainissement - ouverture de crédits d'investissement avant vote budget primitif 2012**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice 2011.

✓ **Décision modificative n° 1 - budget cantine 2011 :** Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	- 225,00 €
6413	Rémunération personnel non titulaire	- 4 000,00 €
6453	Cotisations caisses retraite	- 995,00 €
022	Dépenses imprévues	- 3 600,00 €
62871	Remboursement frais à la commune	+ 8 820,00 €
62871	Remboursement frais à la commune	+ 6 500,00 €
60623	Alimentation	+ 4 000,00 €
TOTAL DEPENSES Fonctionnement DM 1		+ 10 500,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70878	Remboursement frais par d'autres redevables	+ 6 500,00 €
7067	Vente de repas	+ 4 000,00 €
TOTAL RECETTES Fonctionnement DM 1		+ 10 500,00 €

✓ **Revalorisation de loyer du Maillon des Ages**

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2012, le nouveau montant du loyer mensuel à 1 017,30 € des locaux situés 18 bis rue de la Mairie. Cette revalorisation est fonction de l'indice de référence des loyers.

✓ **Personnel communal :**

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler pour 2012 les conventions de mise à disposition de la directrice et d'une animatrice de l'accueil périscolaire auprès du centre de loisirs.
- Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, pour le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio promu/promouvables
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100 %

- Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2012, afin de permettre à un agent de bénéficier d'un avancement de grade.

✓ **Entretien des sentiers pédestres**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les devis d'entretien annuel des sentiers pédestres de la commune : 5 062,50 € TTC pour le circuit « Soif de nature » et pour le sentier « Sèvre et Maine ». Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Général une subvention de 70 % du montant total de l'entretien annuel de ses sentiers pour l'année 2012.

✓ **Contrat de dématérialisation des marchés publics - 2012**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les conditions du contrat de prestation de gestion et de dématérialisation des marchés publics auprès de SMB Repro Service (Nantes) pour un montant de 260 € H.T. comprenant la commande de téléchargement des fichiers avec coffre fort électronique pour les réponses dématérialisées.

- ✓ **Avenants - Marchés Publics** : Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les avenants suivants :
 - **Aménagement de parkings et d'espaces verts aux abords du restaurant scolaire** : marché de maîtrise d'œuvre - entreprise Groupement 124 (Nantes) : avenant n° 1 d'un montant de 4 000 € HT (nouveau montant du marché : 21 503,00 € HT).
 - **Construction d'un bloc sanitaires-vestiaires sur le site de Pont Caffino** :
 - Lot n° 2 (gros œuvre) - entreprise COULON FRERES (Monnières) : avenant n° 1 d'un montant de 9 430,00 € HT (nouveau montant du marché : 83 280,00 € HT).
 - Avenant n° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, notamment le montant prévisionnel de l'opération qui s'élève à 245 180 € HT soit 293 235 € TTC, et, donne tout pouvoir à M. le Maire pour la signature de cet avenant.
- ✓ **Réhabilitation du chauffage de l'Eglise**
Des travaux de réhabilitation du chauffage de l'Eglise ont été engagés par la commune de Maisdon sur Sèvre. Le montant de ces travaux s'élève à 23 218,00 € HT.
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les conditions de la convention de partenariat avec la Paroisse Sainte Marie du Val de Sèvre qui apportera une aide financière de 5 000 €.
- ✓ **Rétrocession de parties communes du lotissement « Domaine des Vigneaux »**
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition à l'euro symbolique de la voirie et des espaces verts du lotissement « Domaine des Vigneaux » et précise que l'entretien des espaces verts restera à la charge des habitants de ce lotissement. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer tout acte afférent à cette décision.
Par cet acte de cession, les biens acquis par la commune intègre le domaine privé communal. Après enquête publique, ces biens pourront être classés dans le Domaine Public Communal.
- ✓ **Exposition de SEVRAVAL (Syndicat Sèvre Aval, Maine et affluents)**
Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de conventionner avec SEVRAVAL pour la mise à disposition d'une exposition lors des journées commerciales à Maisdon sur Sèvre les 10 et 11/03/2012.
- ✓ **Itinéraire cyclable entre l'agglomération nantaise et le vignoble**
En 2010, la Communauté de Communes de la Vallée de Clisson (CCVC) décidait de lancer un schéma vélo sur le territoire communautaire. Parallèlement, le Conseil Général prévoit la création de 4 itinéraires supplémentaires, dont la liaison entre l'agglomération nantaise et le Vignoble.
Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'itinéraire du fuseau 2 (Vertou - Le Pallet - Gorges) sous condition de relier le site de Pont Caffino à cette artère.
- ✓ **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la CCVC** : En lieu et place des commissions communales, la CIID :
 - Participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des **locaux commerciaux** et biens divers assimilés,
 - Donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

Il revient aux conseils municipaux des 12 communes de la CCVC de proposer des noms de commissaires.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de proposer les noms des contribuables suivants : M. Thierry GEX, M. Joseph LAUNAIS, M. Alain PAVAGEAU.